



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2022

Présents : Mme Isabelle DELPLACE – M. Jérémy GROSBOT – Mme Amandine MOREAU – Mme Marie-Christine CUTURIER – M. Yves PERRET – Mme Jacqueline PIPERINI – M. Pierre MATRAY

Absents excusés : M. Sébastien DELBE - M. Anthony CHAMPELEY donne pouvoir à M. Jérémy GROSBOT – Mme Sophie AYMES donne pouvoir à M. Pierre MATRAY

Absents : M. Philippe MARVIE

Secrétaire de séance : Yves PERRET

Ouverture de la séance à 19h10

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2022

Comme il est d'usage en début de séance, Madame le Maire s'assure du quorum puis de la lecture du procès-verbal pour ensuite le soumettre à signature.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Désignation d'un correspondant incendie et secours

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite à un courrier de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète de l'Ain, en date du 7 septembre 2022, il nous est demandé de désigner un correspondant incendie et secours. Cette désignation vient dans le cadre de la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021.

Le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeur et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Celui-ci peut également être l'interlocuteur des services de l'Etat et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des établissements recevant du public (ERP).

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

M. Yves PERRET se propose pour être le correspondant incendie et secours de la commune.

Après le vote à bulletin secret, la candidature de M. Yves PERRET est approuvée à l'unanimité.

2) Devis élagage supplémentaire pour entretien de la haie de l'appartement T3 de la mairie

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la haie et les arbres de l'appartement du T3 s'étendent à la propriété mitoyenne. Suite à une demande d'intervention du propriétaire particulier mitoyen à cette haie et comme il est aujourd'hui inoccupé, la commune se doit de l'entretenir.

Pour se faire, 3 devis ont été demandés et présentés au Conseil Municipal :

- Le devis de l'entreprise BERTHOLON s'élève à 910,00 € TTC et comprend la taille à l'extérieur (côté propriétaire mitoyen) des haies à maxi 3m de hauteur avec un nettoyage du grillage. L'évacuation des déchets reste à la charge de la commune et tous les travaux nécessaires d'élagage des arbres restent à faire sur 2023,



- Le devis de l'entreprise TD ENTRETIEN s'élève à 960,00 € TTC et comprend la taille des haies extérieures, l'élagage en hauteur des arbres (côté propriétaire mitoyen et côté mairie) ainsi que la préparation des travaux d'entretien côté intérieur (côté mairie).
L'évacuation des déchets reste à la charge de la commune et il restera à budgéter pour le même montant une journée d'élagage des arbres côté intérieur (côté mairie) à évacuer et à facturer sur 2023.
- Le devis de l'entreprise FOURNAND s'élève à 1272,00 € TTC et comprend l'ensemble des travaux d'entretien pour taille et remise en état de la haie mitoyenne des deux côtés (intérieur et extérieur), ainsi que la prise en charge de l'évacuation des déchets. Ils réaliseront l'ensemble des travaux d'entretien nécessaires sur 2022.

Madame le Maire demande au conseil de voter pour le devis qui lui paraît le plus pertinent.

Après le vote à bulletin secret, le devis FOURNAND est accepté à 1 272,00 € TTC à l'unanimité

3) Délibération pour le spectacle de Noël

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commission "Bien Vivre Au Village" demande au conseil de valider l'organisation d'une fête de Noël pour tous les habitants de la commune. Cela fait maintenant plusieurs années que la commune n'a pas pu le réaliser comme à son habitude du fait des restrictions sanitaires

Madame Amandine MOREAU nous expose les modalités la concernant :

Elle serait prévue le 11 Décembre 2022 à la Salle des Fêtes de la Commune.

. Cette fête serait composée d'un spectacle de Noël, suivi d'un goûter partagé.

Le budget de cette fête serait réparti comme suit :

- Spectacle : 700,00 €
- Papillotes : 60,00 €
- Goûter : 100,00 €
- Chauffage de la salle des fêtes : 150,00 €

Soit un budget global de l'événement s'élevant à : 1 010,00 €

Madame le Maire demande que le conseil délibère sur la faisabilité de cette manifestation en tenant compte de l'ensemble de ces éléments.

Après vote à bulletin secret, le budget pour la fête de Noël et les dépenses allouées sont acceptés à l'unanimité.

4) Délibération pour la mise en place d'une lumière automatique

Madame le Maire explique au conseil municipal que des informations complémentaires sont dernièrement parvenues et qu'une étude complémentaire pourrait permettre de limiter les dépenses initialement estimées. Compte tenu de ces nouvelles informations, ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES– INFORMATIONS

1. Information sur les dernières évolutions de la situation budgétaire

Madame le Maire explique au conseil municipal le suivi régulier de la situation budgétaire de la commune et des efforts fournis notamment par Mme Cassandra Brisset qui suit la complétude des dossiers de subvention pour permettre leurs versements avant la clôture de l'exercice comptable 2022. La situation comptable est stable et devrait encore s'améliorer dans les semaines à venir.

2. Présentation du tableau récapitulatif des projets 2022-2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un tableau permettant de récapituler par commission, l'ensemble des projets 2022-2023.

Le tableau permet la lecture de l'estimation budgétaire de chacun des projets.